Granby

AVIS PUBLIC

Édition du 17 juin 2023

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 3 juillet 2023, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	*Nom du propriétaire :*	UNGAVA CONSTRUCTION INC.
(2023-80156)	*Numéros de cadastre :*	5 573 372, 5 033 485, 5 033 486, 5 033 487, 5 033 488, 5 033 489 et 5 033 491 CQ
	Adresse civique :	944-10, rue Guertin
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 5 mètres de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 10 mètres. Le tout en vertu du plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 2023, portant le numéro de minute 25879 et sous le numéro de dossier AGBY-237449.

2.	*Nom du propriétaire :*	C.P.E. LE SOLEIL DE JEANNOT INC.
(2023-80158)	*Numéro de cadastre :*	3 184 473 CQ
	Adresse civique :	1000, rue Le Corbusier
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une structure d'œuvre d'art d'une hauteur jusqu'à 5,2 mètres et d'une largeur jusqu'à 3 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 2 mètres maximum pour la hauteur et la largeur d'une sculpture en zone résidentielle. Le tout en référence au plan technique préparé par Mme Louise deLorme, en date du 10 août 2022.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 16 juin 2023.

La greffière,

Me Stéphanie Déraspe

Je soussignée, greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 17 juin 2023, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal, *La Voix de l'Est*, édition du 17 juin 2023;

2. affiché au bureau de la municipalité, le 16 juin 2023.

La greffière,

Me Stéphanie Déraspe